



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents: Mme MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, SIKLI Séverine

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Prêt du véhicule du Transport scolaire à l'Association T.T.P.N

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Président du Tennis de Table du Périgord Noir a demandé par écrit, la possibilité d'utiliser le véhicule de transport de la commune pour effectuer les déplacements de l'équipe première du club engagée dans le championnat régional, les déplacements de l'équipe engagée dans le Championnat Jeunes et ceux de l'équipe participant au Critérium Fédéral .

Après discussion et considérant que :

- la position géographique de la commune de la Feuillade dans la région aquitaine de même que sa position dans le département, entraîne de longs et coûteux déplacements pour le club.
- il est du rôle de la commune de venir en aide aux associations (sportives notamment) dont chacun sait la faiblesse des ressources financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de prêter le véhicule de transport de la commune, au club de Tennis de Table du Périgord Noir pour le Championnat Régional et le Championnat Jeunes
- autorise le Maire à signer une convention fixant les modalités d'utilisation du véhicule

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Archivé le 24.09.2015

024-212401798-20150924_150915 DE
En Mairie, le 24.09.2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2015
Publication : 08/10/2015

Le Maire
S. EYMARD

